



# ASABTP



## 4<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE L'ESCARÈNE 14 - 15 et 16 septembre 2012

### RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 16<sup>ème</sup> Rallye National de L'Escarène  
est organisé le 4<sup>ème</sup> Rallye National VHC de L'Escarène

#### PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	30 juil	2012
Ouverture des engagements :	Lundi	30 juil	2012
Parution du Road-book :	Mardi	7 août	2012
Clôture des engagements :	Lundi	3 sep	2012 à minuit

Vérifications administratives :	Ven 14 / 09 de 15h00 à 18h00	Départ 2 <sup>ème</sup> étape VHC :	Dim 16 / 09 à 08h00
	Sam 15 / 09 de 07h00 à 10h30	Départ 2 <sup>ème</sup> étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC
Vérifications techniques :	Ven 14 / 09 de 15h15 à 18h15	Départ 2 <sup>ème</sup> étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne
	Sam 15 / 09 de 07h15 à 10h45	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape :	Dim 16 / 09 à 15h26
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège :	Sam 15 / 09 à 09h30	3 <sup>ème</sup> réunion du Collège :	Dim 16 / 09 à 15h00
Publication des admis au départ :	Sam 15 / 09 à 12h00	Vérifications finales :	Dim 16 / 09
Départ 1 <sup>ère</sup> étape VHC :	Sam 15 / 09 à 12h30	Publication des résultats :	Dim 16 / 09
Départ 1 <sup>ère</sup> étape Moderne :	15 mn après le dernier VHC	Fin délai de réclamations :	Dim 16 / 09
Départ 1 <sup>ère</sup> étape VHRS :	15 mn après le dernier moderne	Remise des Prix :	Dim 16 / 09 à partir de 17h00
Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape :	Sam 15 / 09 à 17h49		
2 <sup>ème</sup> réunion du Collège :	Sam 15 / 09 à 19h00		
Publication des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape :	Sam 15 / 09 à partir de 20h00		

#### ARTICLE 1 - ORGANISATION :

**Définition :** L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 15 et 16 septembre 2012 en doublure du « 16<sup>ème</sup> Rallye National », le « 4<sup>ème</sup> Rallye National VHC de l'Escarène », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.  
Le présent règlement a été approuvé par le C R S A Côte d'Azur sous le n° 41 en date du 3 mai 2012  
Et par la FFSA sous le n° 160 en date du 31 mai 2012

Épreuve inscrite en catégorie NPEA

**Comité d'organisation :** Idem support Rallye Moderne

**Tableau officiel d'affichage :** Place CAMOUS à L'ESCARÈNE

**Tableau d'informations :** Mairie de La Bollène et Parc d'assistance épicerie de Peira Cava.

**Secrétariat du Rallye :** ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14

**PERMANENCE DU SECRÉTARIAT :** Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 13 septembre 2012

**PERMANENCE DU RALLYE :** Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du vendredi 14 septembre 2012 à 14 h 00

**1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE :** Idem support Rallye Moderne

**Commissaire technique :** Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

**1.2 ÉLIGIBILITÉ :** Le 4<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC DE L'ESCARÈNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 1
- Les Championnats et Trophées VHC du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Les Challenges ASABTP

**1.3 VÉRIFICATIONS :** - Pas de convocation individuelle  
Idem support Rallye Moderne

**Dispositions particulières :** Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène; obligatoire à la gare et au collège (voir fléchage).  
Parking des voitures d'assistance prévu à la gare et au collège (voir fléchage).

**Contrôle final :** Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 45 € TTC)

**ARTICLE 2 - ASSURANCES :** Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :**

**3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :** Idem support Rallye Moderne

**3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT :** Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 400 €  
b) sans la publicité des organisateurs : 800 €

**Une remise de 40 €. sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.**

**3.1.1.3 ACCEPTATION :** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

**3.2 – ÉQUIPAGES :** Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

### **ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :**

**4.1 VOITURES AUTORISÉES :**

Le Passeport Technique Historique (PTH) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC.

Le Passeport Technique Fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Les voitures à définition routière, conformes aux règles spécifiques Rallyes VHC homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, H1.

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Tourisme de Compétition (TC)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Tourisme Spéciale Groupe 5 (HST)
- Course biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures des périodes H2 et I possédant un PTH, sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST-GTP-TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives, le PTH de la voiture, visé par la FFSA.

Les voitures dont les PTH sont en cours d'établissement sont autorisées à participer à condition que les concurrents présentent la photocopie couleur du Projet de PTH validé par CT VH (vignette code barres FIA sur véhicule et n° précisé sur projet PTH)

**ATTENTION :** Validité de ce document : 12 mois à partir de la date d'établissement du projet.

**4.2 – CLASSIFICATION DES VOITURES**

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 et 3S et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2012 « règles spécifiques rallyes VHC ».

**4.3 PNEUMATIQUES :** Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

**4.4 ASSISTANCE :** Idem support Rallye Moderne

### **ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :**

**5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE :** non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

**5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE :** des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

**PUBLICITÉ INDIVIDUELLE :** 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévu par l'Annexe K en cours de validité

**ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES :** Idem support Rallye Moderne

### **ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :**

**7.1 DÉPART :** Le départ des voitures sera donné pour la 1<sup>ère</sup> étape à 12h30 le samedi 15 septembre 2012 et pour la 2<sup>ème</sup> étape à 08h00 le dimanche 16 septembre 2012, avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**7.3.16 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES :** Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées : - pénalité de 10 heures  
- pénalité de 5 mn par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES ( E.S. ) :** Idem support Rallye Moderne

**ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS :** Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 9 – CLASSEMENT :** Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :** Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

**10.1 REMISE DES PRIX :** La remise des prix aura lieu le Dimanche 16 septembre 2012 à partir de 17h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,  
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**